

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 mai 2008

PRESENTS : Mmes et MM. BARGIARELLI, BERGER, BOUR, DAIZE, DURAND, FERSSIWI, FONT, JANSON, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, SCHAFTLEIN, WÖHREL.

POUVOIRS : Mr CASSERT qui a donné procuration à Mme RANCE
Mme DELAGE qui a donné procuration à Mme DAIZE
Mr ROY qui a donné procuration à Mr MEMAIN

ABSENTS : ./.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BOUR

ORDRE DU JOUR :

1. Avenant au marché pour le curage du fossé route de Rambouillet
2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 – demande de subvention pour des travaux de signalisation
3. Dotation pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural
4. Commission d'appel d'offres permanente
5. Convention de groupement de commandes avec l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 18 avril 2008

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
 - Décision du 3.04.2008 portant marché de travaux avec la société AQUASYLVA à Argenteuil pour le curage du fossé au Calvaire des Pucelles pour un montant de 4500,00 € HT.
 - Décision du 15.04.2008 portant marché de fournitures avec la société CROSNIER à Bonnelles pour l'achat d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un tuyau et d'une buse d'aspiration pour un montant de 1720,67 € H.T.
 - Décision du 22.04.2008 portant marché de fourniture avec la société Henri JULIEN à Béthune pour l'achat d'une armoire en inox pour la cantine scolaire pour un montant de 1240,00 € H.T.

- Décision du 29.04.2008 portant marché de travaux avec GDF à Cergy-Pontoise pour l'extension du réseau de gaz route de Limours pour un montant de 1012,00 € HT.
 - Décision du 13.05.2008 portant marché de fourniture avec la société COMISIGN à Saints pour l'achat de deux panneaux de signalétique urbaine pour un montant de 710,00 € H.T.
 - Décision du 19.05.2008 portant marché de travaux avec l'entreprise BTP LE CORRE à Muzy pour le ravalement du pignon arrière du Centre Pelouse et l'abaissement du mur d'enceinte pour un montant de 16094,55 € H.T.
 - Décision du 19.05.2008 portant marché de fourniture avec la société MAGNUS à St Germain en Laye pour l'achat de l'extension du logiciel de facturation permettant le prélèvement automatique pour un montant de 695,00 € HT.
 - Décision du 26.05.2008 portant marché de fourniture avec l'UGAP pour la fourniture de 5 bureaux de maîtres pour l'école élémentaire pour un montant de 1005,47 € H.T.
- s'agissant de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :
- Concession perpétuelle délivrée le 10.04.2008 à Mme Martine Julien-Labruyère née Nauton, domiciliée 38 place de l'Alouette 78720 Cernay-la-Ville
 - Concession cinquantenaire délivrée le 16.05.2008 à Mr Georges Passet, domicilié 23 les Cottages 78720 Cernay-la-Ville

1. Avenant au marché pour le curage du fossé route de Rambouillet.

La loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 portant simplification du droit a prévu dans son article 13 que pour les avenants supérieurs à 5 % relatifs aux procédures adaptées inférieures au seuil, la décision du pouvoir adjudicateur était suffisante sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de sa délégation, Mr le Maire a passé un marché avec AQUASYLVA pour le curage du fossé au carrefour des Pucelles.

Le marché initial était de 4500 € H.T. Cependant l'évacuation des déchets a généré un surcoût très important du fait du mélange vase/déchets (pas de tri possible). Le surcoût s'élevait à 3550 € HT. En accord avec l'entreprise, la commune prend en charge la moitié de ce surcoût, soit 1775 € H.T.

Ce surcoût étant supérieur de 5 % au marché initial, Mr le Maire de mande à l'Assemblée de statuer sur cet avenant et de l'autoriser à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le marché initial d'un montant de 4500,00 € H.T. passé avec l'entreprise AQUASYLVA pour le curage du fossé au Calvaire des Pucelles,

Vu la demande d'avenant à ce marché d'un montant de 1775,00 € H.T. justifié par le surcoût dû à l'évacuation des déchets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant au marché pour les travaux de curage du fossé au Calvaire des Pucelles avec l'entreprise AQUASYLVA sise à Argenteuil, avenant d'un montant de 1775.00 € H.T.

AUTORISE Mr le Maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents se rapportant au présent objet.

2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 : demande de subvention pour des travaux de signalisation.

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général pour des travaux de voirie à hauteur de 138000 €. Le taux de la subvention est de 70 %.

Plusieurs opérations ont déjà été réalisées, tels l'aménagement du parking des Peintres Paysagistes, l'aménagement de sécurité rue des Charmes,

Il reste 3395.00 € H.T de travaux subventionnables sur ce programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2006/2007/**2008** d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.

La subvention s'élèvera à 1263.18 euros hors taxes, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 1804.55 euros hors taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

3. Dotation pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural.

Mr Berger présente à l'Assemblée la situation financière actuelle du SIVU au regard de l'avancement des travaux de construction de la salle des sports.

Il rappelle que le coût du projet (travaux et frais d'études) s'élève aujourd'hui à 1 807 650 € H.T. (pour un budget de 1812 614 € H.T. qui a servi de base au calcul des subventions), soit un montant de 2158 779 € TTC. Le SIVU récupérera une partie de la TVA sur ces travaux, mais avec un décalage de deux ans.

Mr Bour demande s'il est possible que la commune soit bénéficiaire du Fond de Compensation de la TVA. Mr Berger répond par la négative puisque c'est le SIVU qui paye les factures.

Déduction faite des subventions obtenues ou à venir, il reste à la charge du SIVU 495 094 € à financer par le biais de la dotation exceptionnelle de la commune de Cernay. Comme la commune a déjà versé 215000 €, Mr Berger sollicite de l'Assemblée que soit voté le versement du solde, à savoir 280 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération en date du 04.07.2005 décidant la création du SIVU pour le développement du sport en milieu rural et approuvant les statuts de ce syndicat,

Vu la délibération en date du 25.10.2006 décidant de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une première dotation d'un montant de 100 000,00 €, et la délibération du 22.10.2007 décidant le versement d'une deuxième dotation de 115 000.00 €?

Considérant l'avancement du projet de création d'une salle de sports sur le territoire de la commune,

A l'unanimité,

DECIDE de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une nouvelle dotation de 280 000,00 € (deux cent quatre vingt-mille euros).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2008 à l'article 65735.

4. Commission d'appel d'offres permanente.

Le 15 mars dernier, le Conseil Municipal avait délibéré pour mettre en place une commission d'appel d'offres permanente. Une commune voisine est actuellement attaquée par une société non retenue à un marché sur le fait que sa commission d'appel d'offres n'a pas été élue au scrutin secret de liste comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour éviter tout contentieux sur ce point, Mr le Maire demande à l'Assemblée d'élire la commission d'appel d'offres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 mars 2008 portant sur le même objet.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente.

En vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la commission d'appel d'offres doivent être élus à bulletin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au troisième.

Mr le Maire demande les listes candidates. Une seule liste se présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente à bulletin secret.

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages valablement exprimés : 19

Majorité absolue : 10 voix

Ayant obtenu 19 voix, la liste suivante est déclarée élue, soit :

Titulaires :	-	Chantal RANCE	
	-		Philippe CASSERT
	-		Bernard BERGER
Suppléants :	-	Stéphane FERSSIWI	
	-		Annie DURAND
	-		Martine LORIEROUX

5. Convention de groupement de commandes avec l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay (ALEC).

Mr le Maire propose à l'Assemblée de créer un groupement de commandes avec l'ALEC, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, pour la consultation relative au marché de fourniture de repas en liaison froide.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité pour la commune de Cernay-la-Ville et l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay (ALEC) de passer un marché de fourniture de repas en liaison froide,

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

DECIDE de passer une convention de groupements de commandes régie par l'article 8 du Code des Marchés Publics. La durée du groupement de commandes prendra fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement. La durée du marché sera de un an renouvelable deux fois.

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupements de commandes en vue de la passation du marché,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Mme Chantal RANCE
Mme Valérie WEHRLI

Suppléants : Mr Stéphane FERSSIWI
Mme Valérie DEBOIS

Annexe :

Convention de groupement de commande
Article 8 du Code des Marchés Publics

1 Constitution du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué entre :

- la commune de Cernay-la-Ville, représentée par son Maire,
Mr René MEMAIN, d'une part
- et
- et l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay (ALEC), représentée par sa Présidente, Mme Valérie DEBOIS, d'autre part.

2. Objet du groupement de commandes et nature des prestations

Objet :

- financier : permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés
- technique : les enfants déjeunant à la cantine scolaire et fréquentant le centre de loisirs géré par l'ALEC sont les mêmes, les locaux de restauration sont communs.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché par chacun des membres du groupement.

Nature des prestations : fourniture de repas en liaison froide.

3. Durée du groupement de commandes

La durée du groupement de commandes prend fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement.

Chacun des membres du groupement assure la bonne exécution du marché.

4. Désignation du coordonnateur

Le Maire de Cernay-la-Ville est désigné coordonnateur du présent groupement de commandes.

5. Engagement des membres du groupement.

Chaque membre s'engage par ladite convention à passer, au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, le ou les marchés correspondants à ses besoins propres.

6. Constitution de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est composée comme suit :

Président : Mr René MEMAIN, Maire de Cernay-la-Ville

Titulaires : Mme Chantal RANCE (pour la commune de Cernay-la-Ville)
Mme Valérie WEHRLI (pour l'ALEC)

Suppléants : Mr Stéphane FERSSIWI (pour la commune de Cernay-la-Ville)
Mme Valérie DEBOIS (pour l'ALEC)

7. Signature et suivi du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, signe le marché avec le titulaire retenu au terme de la procédure groupée et s'assure de la bonne exécution.

8. Inscription budgétaire et comptable.

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et de son établissement et assure l'exécution comptable du ou des marchés qui le concernent.

Fait à, le

Les cocontractants.

Le Maire
René MEMAIN

La Présidente
Valérie DEBOIS

Questions diverses :

R. MEMAIN

- Virades de l'Espoir le 28.09.2008 : Mr le Maire demande aux élus de réfléchir à la possibilité pour la commune de s'associer à cette manifestation
- A été sollicité par Mr et Mme Vidal au sujet de dégâts des eaux dans leur propriété suite aux violents orages. Des travaux devront être envisagés pour stabiliser la sente communale à proximité et qui draine du sable en cas de fortes pluies.

A. DURAND

- Aide aux devoirs : Mme Durand s'est rendue à l'aide aux devoirs qui se déroule au centre de loisirs le soir après l'école. Il manque a priori des tables de travail. Mme Loriéroux propose de regarder le mobilier à disposition stocké dans la cave de l'école élémentaire

S. FERSSIWI

- Demande si le nouveau restaurateur qui a acheté l'auberge des Peintres Paysagistes s'installe prochainement. Mr le Maire l'informe que le restaurant ouvrira après achèvement des travaux envisagés.
- Informe l'Assemblée qu'il aura en charge le dossier de rénovation du groupe scolaire

N. MUNIER

- Informe l'Assemblée qu'il aura en charge le montage du contrat rural.

E. SCHAFTLEIN

- Informe l'Assemblée qu'il aura en charge l'audit informatique de la mairie, en collaboration avec Mr Munier.

F. DAIZE

- Cadre de vie : suite à la dernière commission, les dossiers en cours ont été répartis entre les membres. Mmes WOHREL et PERRIN sont notamment en charge du dossier d'aménagement de la source du petit moulin.
- Mare de St Robert : demande si le tuyau mis en place va rester en l'état. Mr Bour explique qu'il faut attendre que le niveau d'eau de la mare se stabilise avant de couper le tuyau.

C. PERRIN

- Boum des jeunes envisagée le 05.09.2008, sous réserve de disponibilité de l'animateur.

G. PASSET

- Etablissement Public Foncier des Yvelines : la première réunion a eu lieu pour élire les différents représentants au conseil d'administration.

C. RANCE

- Beaucoup de manifestations au mois de juin (théâtre, musique, sport...).
- Syndicats : les bureaux du SICTOM et du SIRR ont été mis en place.

B. BERGER

- Tennis : tournoi du 28.05 au 22.06.08. Une structure modulaire sera mise en place fin juin pour servir de club-house provisoire.

C. JANSON

- Pot des nouveaux arrivants : est fixé au 04.10.08 à 12h00 au centre Pelouse. Y sera convié les bénévoles des associations et du CCAS

B. BERGER

- Signale que dans le dernier numéro de l'Echo du Parc figurait un article sur les économies d'énergie réalisables sur l'éclairage public. Demande que la commune se penche sur cette question.

R. BOUR

- Travaux : mise en place de réunions hebdomadaires pour faire un point sur le suivi et la planification des travaux. Obtient l'accord du Conseil pour l'embauche d'un peintre pendant l'été pour réaliser certains travaux (peinture des grilles mairie, cimetière et centre Pelouse, du mobilier urbain...).
- Sécurité : Mr Bour demande à Mr le Maire de prendre un arrêté limitant la vitesse à St Robert à 30 km. Mr le Maire demande qu'au préalable renseignements soient pris sur les modalités de mise en œuvre d'une zone 30.

M. LORIEROUX

- Scolaire : nomination officielle d'Agnès Bretin au poste de directrice de l'école élémentaire.

D. FONT

- Brocante : très grande réussite de la brocante du 25.05.08. Remerciements à tous les bénévoles.

Prochain conseil municipal : le 24.06.2008 à 21h00